



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement
des communes
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



COMMUNE DE GIÈRES

Sommaire

- 3 Introduction
- 4 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 6 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 9 AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 12 AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 14 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

La commune de GIÈRES

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**

AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.
- ✓ Identifier les propriétaires forestiers privés, échanger avec eux sur les enjeux de préservation de la forêt et leur proposer un accompagnement à l'adaptation des essences aux changements climatiques avec l'appui d'un organisme spécialisé.
- ✓ Sanctuariser les espaces exploités pour des activités agricoles, en demandant leur classement lors des révisions du PLUi

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ Veiller au respect, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, de la perméabilité des clôtures permettant le passage de la faune, conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Conserver une partie des zones forestières sans intervention humaine, pour favoriser la biodiversité.
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion différenciée des espaces verts communaux.
- ✓ Adapter les essences plantées par la commune au réchauffement climatique.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Mettre en œuvre le plan Canopée : plantation de 70 arbres ou arbustes par an pour ombrager et rafraîchir l'espace public, accroître la biodiversité, en incluant des comestibles pour favoriser le glanage. Impliquer les écoles dans un objectif d'éducation à l'environnement.

Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

- ☑ Pour chaque mètre carré imperméabilisé, désimperméabiliser une surface deux fois plus grande sur la commune.
- ☑ Accompagner les promoteurs privés, en leur demandant d'adhérer à un référentiel de bonnes pratiques, le Guide environnemental du bâtiment, établi par la ville de Gières.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- ☑ Créer des zones de fraîcheur, aérées, ombragées et définir des établissements communaux rafraîchis comme lieux refuges en période de canicule.
- ☑ Privilégier l'utilisation de revêtements réfléchissant la chaleur dans les nouveaux aménagements publics, et à l'occasion de rénovations.
- ☑ Encourager les promoteurs privés à utiliser des revêtements reflétant la chaleur, et à privilégier les logements traversants, au travers du Guide environnemental du bâtiment.
- ☑ Limiter l'utilisation de climatiseurs thermiques dans les bâtiments publics aux seuls lieux refuges, et questionner la mise en œuvre de solutions de rafraîchissement alternatives à l'occasion de chaque nouveau projet.

Anticiper et gérer les risques

- ⚖️ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son OAP Air, en appliquant notamment les recommandations sur le positionnement des bâtiments.
- ☑ Communiquer l'indice de qualité de l'air extérieur via le site de la commune et l'écran public.
- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques. Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune, en adaptant le DICRIM à ces nouveaux défis.
- ☑ Prévoir un plan grande chaleur sur la commune.
- ☑ Communiquer sur la lutte contre le moustique tigre et la simule, pour lutter contre le risque de prolifération de ces espèces invasives. Des recommandations seront intégrées dans le Guide environnemental du bâtiment.
- ☑ Favoriser l'émergence d'une installation énergétique résiliente pour les services essentiels de la commune.
- ☑ Étendre et pérenniser le réseau d'entraide mis en place au sein de la commune pendant la période de crise sanitaire.
- ☑ Sensibiliser et former les citoyens aux enjeux de résilience.

Préserver et gérer la ressource en eau

- ⚖️ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ☑ Communiquer sur la qualité de l'eau distribuée à Gières, naturellement pure et non traitée, et inciter à la sobriété dans sa consommation.
- ☑ Communiquer auprès des habitants pour encourager la récupération d'eau de pluie par les particuliers.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- Sensibiliser les habitants à la sobriété énergétique, via le journal communal, les supports numériques, des événements, ainsi que le Guide environnemental du bâtiment (carnet numérique à destination des occupants).
- Informer les habitants sur les alternatives aux systèmes de climatisation thermique, et les orienter vers l'offre de conseil proposée par l'Espace Info Energie.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- Repérer les ménages sensibles.
- Établir une convention avec SOLIHA pour l'accompagnement des foyers en précarité énergétique.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performances imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.
- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- Poursuivre l'abondement aux aides métropolitaines à destination des copropriétés dans le cadre du dispositif Mur|Mur.
- Poursuivre l'exonération de taxe foncière des ménages qui rénovent leur logement.
- Mener un travail avec les conseils syndicaux et syndicats, pour encourager l'entretien des bâtiments et les travaux énergétiques en les invitant à s'engager sur un règlement intérieur environnemental.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois, notamment à l'occasion de réunions publiques.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.
- Encourager les promoteurs à une exigence environnementale accrue, au travers du Guide environnemental du bâtiment, et promouvoir notamment le label E+C- au niveau E3C2 (E3C1 sur dérogation) ainsi que l'utilisation de matériaux faiblement consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre lors de leur production.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
- Définir et mettre en place un nouveau plan de mobilités à l'échelle de la commune, favorisant les mobilités actives et l'intermodalité en remplacement de la voiture individuelle.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité

- Accompagner et promouvoir la mise en place de pédibus pour les transports à l'école.
- Encourager l'usage des modes actifs (vélos, marche...), au travers des mesures du Plan de mobilité communal, travaillées en concertation avec les habitants.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune

- Relayer la communication métropolitaine sur les transports en commun.
- Proposer à tout nouvel habitant la mallette « nouveaux arrivants » et son offre découverte mobilité, pour encourager l'utilisation des transports en commun.
- Encourager et faciliter le covoiturage, en promouvant les solutions de mise en relation.
- Développer et promouvoir les solutions d'autopartage, notamment Citiz, sur la commune, en mettant à disposition des véhicules communaux.
- Développer et promouvoir les solutions d'autostop sur la commune. Objectif : des « points » d'autostop aux endroits opportuns de la commune d'ici 2022.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Soutenir au sein de la Métropole le projet de Zone à Faibles Emissions tous véhicules.
- Encourager, pour toute construction neuve d'un collectif, le pré-équipement des locaux pour l'implantation de bornes de recharge et si une production d'énergie renouvelable est installée, qu'elle puisse alimenter ces bornes.
- Échanger avec les fournisseurs d'énergie pour une tarification motivante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.
- Appuyer auprès du SMMAG le renouvellement des lignes de bus 14 & 15 par des véhicules propres.
- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

Agir pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la commune

- Analyser le transport des marchandises dans le cadre du plan de mobilités.

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- Encourager le maintien de surfaces d'espaces verts pour tout projet de construction, au-delà des obligations du PLUi.
- Privilégier la protection des grands arbres lors de nouvelles constructions, notamment au travers des recommandations du Guide environnemental du bâtiment.

Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- Favoriser les commerces et services de proximité : soutien logistique aux actions de l'Union des commerçants et diffusion d'informations.
- Soutenir le projet associatif de tiers lieu incluant un espace de coworking.

Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- Promouvoir le raccordement de nouveaux bâtiments au réseau de chaleur local (bois).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- Faire respecter l'extinction des éclairages et sources de lumières (écran de publicité, etc.) des commerces notamment, 1h après leur fermeture.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Favoriser le déploiement d'énergies renouvelables pour la chaleur (biomasse, solaire thermique) et de pompes à chaleur, au travers du Guide environnemental du bâtiment et des canaux de communication communaux.
- Favoriser le déploiement d'une autoconsommation. Sensibiliser les habitants producteurs d'énergie renouvelable à la nécessité d'adapter leurs consommations par rapport à leur production à l'aide de la domotique.

AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Soutenir les agriculteurs de la commune en valorisant leur production, via les canaux de communication communaux.
- Promouvoir une évolution des pratiques vers une agriculture biologique, en communiquant sur les soutiens à la conversion existants, et en conditionnant la location de parcelles communales à une agriculture biologique.
- Encourager les agriculteurs à adapter leurs plantations au réchauffement climatique (plants plus résistants à la sécheresse, nécessitant moins d'eau).

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.
- Favoriser l'accès aux producteurs locaux via le marché et la distribution en circuits courts.
- Encourager les familles à s'alimenter plus sainement et plus durablement (alimentation locale, issue d'une production respectueuse de l'environnement, de saison, sans gaspillage, et moins carnée.), via les outils de communication communaux, les ateliers proposés par le CCAS en partenariat avec des spécialistes de la santé.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Aller au-delà des dispositions de la loi Egalim, :
 - Proposer 30% de produits biologiques dans le contenu des repas ;
 - Garder une vigilance particulière sur la provenance géographique des menus, et commander le pain bio à une boulangerie locale dans des quantités permettant de réduire le gaspillage alimentaire ;
 - Œuvrer au sein de la SPL Vercors restauration, pour l'instauration d'un 2^{ème} repas végétarien par semaine.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Rechercher un débouché pour les excédents.
- Faire remonter à la SPL Vercors restauration les repas ayant causé un gaspillage alimentaire important, et commander des laitages et desserts livrés en gros contenants / à la coupe, pour limiter emballages et gaspillage.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Sensibiliser les plus jeunes au jardinage, notamment via les activités jardinage organisées par le périscolaire.
- Créer un verger communal en libre accès pour les habitants, dans un objectif de résilience et de pédagogie.
- Soutenir le développement des jardins partagés, en communiquant sur leur fonctionnement et leur apportant un appui logistique.
- Créer des espaces potagers pour une utilisation par les citoyens, à hauteur de 500m² en 2021, 1000 m² en 2022 et 2000 m² en 2024.

Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
- Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.
- Poursuivre et développer l'organisation d'ateliers de compostage, animés par la Métropole, autour des composteurs partagés et du déploiement de la poubelle marron. Relayer les animations proposées par Les Carrés Verts Giérois sur le compostage.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.
- Soutenir le projet de création d'une police environnementale Métropolitaine.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Installer des poubelles de tri sur les lieux publics, là où leur ramassage est opportun.
- Lutter contre les dépôts sauvages, notamment en communiquant et faisant relayer par les bailleurs et conseils syndicaux les dates de passage des encombrants.
- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Sensibiliser les professionnels du territoire à la gestion de leurs déchets, au travers du guide environnemental du bâtiment.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- ☑ Soutenir l'animation d'ateliers de réparation ou de recyclage par des associations locales, ainsi que l'organisation de bourses aux vélos et vides-greniers.
- ☑ Promouvoir et faciliter la mise en relation pour le prêt / la mutualisation de matériel (bricolage, jardin...).
- ☑ Communiquer sur les ressourceries, repair-café, et associations de réemploi existant autour de la commune.

Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation

- ☑ Sensibiliser les entreprises du bâtiment implantées sur le territoire, notamment sur la question de la gestion des déchets et du recyclage, via le Guide environnemental du bâtiment.
- ☑ Sensibiliser les commerces du territoire au développement d'une éco-consommation et plus particulièrement à la réduction des emballages, via le Pacte de bonnes pratiques écologiques et une opération rendant leur adhésion visible.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
- Mettre en place un Pacte de bonnes pratiques écologiques et un Guide environnemental du bâtiment, qui seront présentés en interne.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.

Former les agents communaux

- Étendre la montée en compétence de l'ensemble des agents, en intégrant dans le plan de formation les notions environnementales et de sobriété dans chacun des domaines. Notamment : poursuivre la formation des agents des espaces verts au jardinage durable et à la taille des arbres fruitiers, poursuivre la formation des agents d'entretien au bio-nettoyage, etc.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils / procédures pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

S'engager dans le parcours de labellisation Cit'ergie

- Engager une démarche d'obtention du label Cit'ergie, avec un dépôt de dossier en 2021.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, crèches...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique et les questionner sur leurs besoins.

Sensibiliser les acteurs du territoire en les mobilisant autour du Pacte de bonnes pratiques écologiques

- Présenter le Pacte de bonnes pratiques écologiques à l'ensemble des acteurs.
- Inciter les partenaires communaux à s'engager autour le Pacte de bonnes pratiques écologiques.

MOBILISATION DES HABITANTS

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain.
- Donner de la visibilité aux initiatives locales, en les relayant sur les canaux de communication communaux.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- Instaurer des échanges réguliers autour de la transition écologique et de la résilience, pour communiquer et mobiliser.
- Promouvoir et accompagner les actions d'associations ou autres collectifs luttant contre le réchauffement climatique et œuvrant pour la protection de la biodiversité.
- Développer un programme culturel riche en évènements sur ces thématiques.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- Travailler avec les établissements scolaires, le périscolaire, et les centres de loisir pour développer la sensibilité et la prise de conscience des enfants sur la résilience et le réchauffement climatique.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- Mettre en place des dispositifs de participation citoyenne autour de la transition écologique et de la résilience.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Poursuivre le suivi des consommations énergétiques et des utilités de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
- Travailler à des alternatives autres que les systèmes de climatisation thermique, pour répondre aux besoins de rafraîchissement des bâtiments communaux. Profiter des installations communales pour informer et sensibiliser les habitants (communication, visites de chantier...).
- Réaliser un état des lieux et un plan d'actions pour optimiser le pilotage et la régulation des bâtiments, au besoin à l'aide d'outils de gestion technique centralisée.

Rationaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages

- Veiller dans les nouveaux aménagements communaux à intégrer la possibilité de mutualisation des usages, et améliorer la mutualisation des bâtiments existants.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies non fossiles à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- Solliciter systématiquement un accompagnement par la SPL ALEC pour le choix des nouveaux équipements.
- Mettre en place une programmation pluriannuelle d'investissement pour le renouvellement des équipements d'éclairage.

Rénover les bâtiments publics

- Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.
- Définir une stratégie de rénovation des bâtiments publics, incluant des objectifs de performance énergétique et d'impact carbone limité et ciblant les bâtiments publics prioritaires.
- Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- Appliquer les préconisations du label E+C- a minima au niveau E3C1, et en visant E3C2, pour tous les nouveaux aménagements communaux.

- Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements communaux en ne construisant que les surfaces nécessaires, et en concevant des bâtiments compacts, de manière à conserver des surfaces végétalisées importantes dans les projets.
- Appliquer le Guide environnemental du bâtiment de la ville de Gières à l'ensemble des projets communaux, notamment en ce qui concerne l'utilisation de matériaux de construction faiblement consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre lors de leur production.
- Protéger les grands arbres lors d'une nouvelle construction.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics

- Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public (ERP).
- Suivre les recommandations de l'observatoire Qualité de l'Air Intérieur du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment.
- Effectuer des mesures « test » de la qualité de l'air intérieur du lieu de travail des agents. Sensibiliser agents et usagers des ERP, notamment via la mise à disposition de capteurs Class'air (mesure de la concentration en CO₂).

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- Raccorder au réseau de chaleur urbain tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant, à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher.
- Étudier l'opportunité d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective pour la résidence Roger Meffreys.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Réduire la flotte communale en ne renouvelant pas certains véhicules.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.

Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers

- Étudier la possibilité d'utiliser les services de Citiz pour mettre à minima une voiture communale à disposition des habitants.

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- A l'appui de la fiche « état des lieux de l'éclairage public communal » produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- ☑ Lors du renouvellement en LED, porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse pour la biodiversité.
- ☑ Mettre en place une extinction nocturne sur l'ensemble du territoire communal.
- ☑ Adhérer à la charte d'engagement Lumière du Schéma Directeur Aménagement Lumière de Grenoble Alpes Métropole.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- ☑ Étudier la possibilité de supprimer toute utilisation de produits phytosanitaires sur le terrain de football.
- ☑ Développer le fauchage et la taille de haies raisonnés.
- ☑ Diminuer l'utilisation d'équipements à moteurs thermiques.
- ☑ Procéder au broyage sur place des déchets verts.
- ☑ Installer un / des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts communaux à proximité, et communiquer sur ces installations auprès des habitants pour exemple.
- ☑ Mettre en œuvre une gestion de l'arrosage automatique économe en eau.
- ☑ Poursuivre la réflexion sur la création d'un puits pour pomper dans la nappe pour arroser la Plaine des Sports.

Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- ☑ Suivre les préconisations de l'audit sur les bonnes pratiques d'entretien des locaux : abandon des intrants chimiques, nettoyage à la vapeur d'eau, décapage mécanique, travail sur les produits ménagers.
- ☑ Poursuivre le décapage mécanique des sols, en remplacement des produits nuisibles à la qualité de l'air intérieur, à l'environnement et à la santé des occupants.
- ☑ Poursuivre le désherbage mécanique des revêtements de voirie, limiter l'utilisation des biocides, remplacer progressivement les outils à moteur thermique par des outils électriques.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique

- Relancer le comité de pilotage sur les économies d'énergie et la gestion des déchets et désigner un ou plusieurs référents « interne ».
- Commander des outils d'aide à la sobriété (wattmètres, multiprises, détecteurs de présence...) et effectuer des mesures de consommation (ordinateurs, veille, imprimantes...).
- Mettre en place un challenge énergie au sein de l'administration.
- Conserver un critère écologique dans la grille d'évaluation de l'entretien professionnel servant au versement de la prime variable.

Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- Encourager les agents à une vigilance particulière sur les consommations d'eau et les fuites pouvant entraîner leur hausse anormale (chasses d'eau, robinets...).
- Inciter à une réduction de la consommation de papier dont la fabrication nécessite une grande consommation d'eau.
- Sensibiliser aux pollutions environnementales des milieux aquatiques (abandons de mégots, déchets, masques...).

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
- Étendre ces réflexions aux déplacements domicile travail, notamment :
 - encourager le covoiturage en faisant connaître les outils de mise en relation,
 - valoriser les modes doux (vélo) et le covoiturage via la mise en place du forfait mobilité durable,
 - inciter à l'utilisation des transports en commun en adaptant les horaires de travail,
 - étudier la mise en place d'un remboursement des abonnements de transports en commun allant au-delà des obligations réglementaires,
 - encourager la marche et valoriser ses bienfaits sur la santé.
- Adapter les locaux municipaux à l'utilisation du vélo (garages, vestiaires...).
- Faciliter la réparation des cycles en mettant à disposition des agents du matériel de petites réparations.
- Organiser des formations sur la conduite et la sécurité à vélo pour encourager et aider les agents à se déplacer à vélo.
- Étudier l'organisation de formations à l'éco-conduite, pour former les agents à une utilisation économe des véhicules motorisés.
- Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : horaires de travail, lieux de réunion, favoriser le télétravail, les visioconférences...
- Étudier l'opportunité d'intégrer le Plan de Mobilité de la commune dans la démarche M'Pro proposée par le SMMAG.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.

- Mettre en place des armoires à don et réemploi et organiser un système de troc interne, notamment pour les livres.
- Favoriser la réutilisation en interne ou faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (ex: matériel informatique y compris hors service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).
- Organiser des ateliers de sensibilisation au zéro déchets auprès des agents : forums savoir-faire zéro déchets, formations éco consommation, produits ménagers maison...

Instaurer une politique d'achats publics responsables

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
- Travailler avec les agents à l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en relever l'ambition en fonction des types d'achats.
- Se conformer aux dispositions du décret N° 2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. Notamment, généraliser l'usage du papier recyclé et l'achat de téléphones reconditionnés.
- Intégrer un critère environnemental dans le choix des emprunts bancaires.

Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

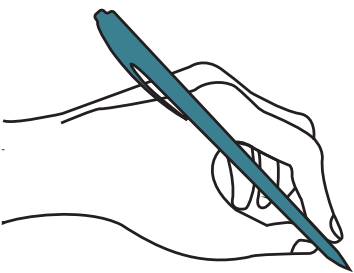
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Utiliser, et contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.

Mettre en place un usage responsable du numérique

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, privilégier les pièces jointes par liens, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- Allonger la durée de vie des équipements informatiques, en les préservant, en les entretenant régulièrement et en les faisant réparer. Recourir aux logiciels libres sobres en ressources, spécifiquement conçus pour permettre l'augmentation de leur durée de vie.
- Faire preuve de sobriété dans les achats numériques. Recourir lorsque cela est possible à l'achat de matériel d'occasion, reconditionné. Si l'achat porte sur du matériel neuf, privilégier les équipements porteurs de labels environnementaux, et à forte réparabilité. Lors du renouvellement des équipements, en faire don, si possible, à des structures de réemploi. Privilégier un renouvellement progressif pour que ces structures puissent absorber les dons.
- Limiter l'utilisation d'objets connectés.
- Travailler à une éco-conception des services numériques proposés par la commune : site web, services en ligne... Inclure des clauses environnementales dans les cahiers des charges, à destination des prestataires.
- Continuer de favoriser l'usage de ressources numériques autonomes et décentralisées afin de restreindre au maximum le recours aux grandes infrastructures, en favorisant notamment l'utilisation de logiciels libres et le partage des connaissances au niveau local.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
 - Envers les agents de la commune
 - Envers les habitants : via le journal municipal, le site de la ville, les réseaux sociaux, ou à l'occasion de manifestations.



**Monsieur le Maire
de la commune de Gières**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Pierre Verri

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

